

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance du 23 novembre 2015

2015 DAC 621 Subvention (20.000 euros) et convention avec la Ligue de l'Enseignement Fédération de Paris Mouvement d'éducation populaire (10e).

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1611-4 et L. 2313-1 ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 novembre 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à la Ligue de l'Enseignement Fédération de Paris Mouvement d'éducation populaire ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention, dont le texte est joint en annexe à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention de fonctionnement de 20.000 euros est attribuée à la Ligue de l'Enseignement Fédération de Paris Mouvement d'éducation populaire, 167 boulevard de la Villette 75010 Paris, pour lui permettre de mener à bien le projet devoir de mémoire en 2015. 17156 / 2015_08020.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris, nature 6574, rubrique 323, ligne VF40001. Provision pour subventions au titre de la mémoire :

- en 2015 pour un montant de 10 000 euros.

- en 2016 pour un montant de 10 000 euros sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO